

*Votre territoire prend
une nouvelle dimension !*

BASSINS SEUDRE ET ARNOULT

CANTON DE GÉMOZAC ET
DE LA SAINTONGE VITICOLE

CHARENTE ARNOULT
COEUR DE SAINTONGE

PAYS BURIAUD

PAYS SANTON

Balanzac	Pont-L'Abbé d'Arnoult
Berneuil	Port-d'Envaux
Beurlay	Préguillac
Burie	Rétaud
Bussac-sur-Charente	Rioux
Chaniers	Romegoux
La Chapelle-des-Pots	Sablonceaux
Chérac	Le Seure
Chermignac	Saint-André-de-Lidon
La Clisse	Saint-Bris-des-Bois
Colombiers	Saint-Césaire
Corme-Ecluse	Sainte-Gemme
Corme-Royal	St-G.-des-Côteaux
Courcoury	Saint-Porchaire
Cravans	Sainte-Radegonde
Crazannes	Saint-Romain-de-Benêt
Dompierre-sur-Chte	Saint-Sauvant
Le Douhet	St-Sever-de-Stge
Ecurat	St-Simon-de-Pellouaille
Les Essards	Saint-Sulpice-d'Arnoult
Fontcouverte	Saint-Vaize
Geay	Saintes
Gémozac	Soulignonnes
Les Gonds	Tanzac
La Jard	Tesson
Jazennes	Thénac
Luchac	Thézac
Meursac	Thaims
Migron	Trizay
Montpellier-de-Médillan	La Vallée
Nancras	Varzay
Nieul-lès-Saintes	Vénérand
Pessines	Villars-les-Bois
Pisany	Villars-en-Pons
Plassay	Virollet

Il y a tout juste un an, nous vous annonçons le lancement du **Schéma de Cohérence de Territoriale (SCoT) du Pays de Saintonge Romane**. Une démarche de projet partagée par les 70 communes du Pays pour y dessiner ensemble notre avenir commun. En effet, nous façonnons, habitants, élus et acteurs locaux, un territoire qui se joue des limites administratives : habitat et développement urbain, emploi et mobilités, économie et organisation du territoire, environnement et paysages... Autant d'enjeux bien réels et complexes à appréhender à la seule échelle communale. (cf. articles « *Croissance et répartition de la population* » et « *Du global au particulier* », p.1 & 2). C'est donc bien au niveau du bassin de vie et du bassin d'emploi que les collectivités se doivent de réfléchir leurs politiques publiques pour apporter des réponses adaptées à vos espaces de vie.

Aujourd'hui, ce travail progresse. Après avoir identifié les enjeux locaux, nous voilà au cœur de la phase d'élaboration du projet. Il est donc temps, pour nous, de vous rendre compte de ce qui a pu se réaliser ces

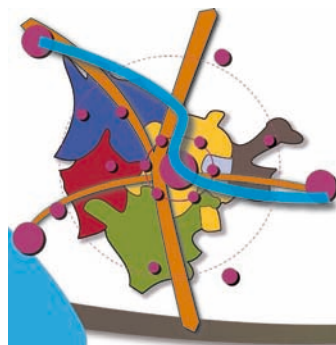
derniers mois et qui nous permet aujourd'hui de **mettre en perspective notre bien commun le plus précieux et le mieux partagé : notre territoire** (cf. articles « *Le projet* : », p. 3 & 4).

Le syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane est l'établissement public qui porte le SCoT pour le compte des collectivités locales. Son site internet tient à votre disposition toutes les informations et travaux produits dans le cadre de cette démarche. N'hésitez pas à contacter les services du Pays pour toute information complémentaire. Nous aurons le plaisir de vous rencontrer très prochainement à l'occasion des réunions publiques que nous allons mettre en place dans chacune des communautés de communes (cf. article « *Et si on en di-SCoT-ait ?* », p.4).

Territorialement votre.

Xavier de Roux
Maire de Chaniers
Président du Pays
de Saintonge Romane

Sylvain Barreaud
Maire de Port d'Envaux,
Président de la communauté
de communes Coeur de Saintonge
Vice président du Pays de Saintonge
Romane



P
ays
SCoT
aintonge
R
omane

REGION
Poitou
Charentes
la démocratie participative

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie,
de l'Énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

Pays de
Saintonge
romane
Le Schéma de Cohérence Territoriale

Croissance et répartition de la population : les poumons de l'aménagement du territoire

Nous sommes tous concernés par les changements qui s'inscrivent dans notre cadre de vie. Ils redessinent notre quotidien au fur et à mesure des évolutions qui font que notre territoire n'est plus tout à fait le même aujourd'hui qu'il y a 10 ou 20 ans.

Les questions de démographie figurent au premier plan des enjeux d'aménagement du territoire. Trois chiffres illustrent cette situation : le territoire du Pays de Saintonge Romane* totalisait à peine plus de 70 000 habitants au début des années 1980. Il en compte aujourd'hui plus de 90 000 et dépassera vraisemblablement le seuil des 100 000 habitants d'ici à 2020. Il s'agit donc d'un territoire attractif, avec des impacts sur les équilibres locaux.

Les enjeux qui s'expriment sont multiples. S'ils ne sont pas comparables en volumes avec ceux des territoires littoraux ou encore avec de grandes agglomérations (La Rochelle et Bordeaux par exemple), ils ne sont pas sans poser toute une série de questions qui appellent des

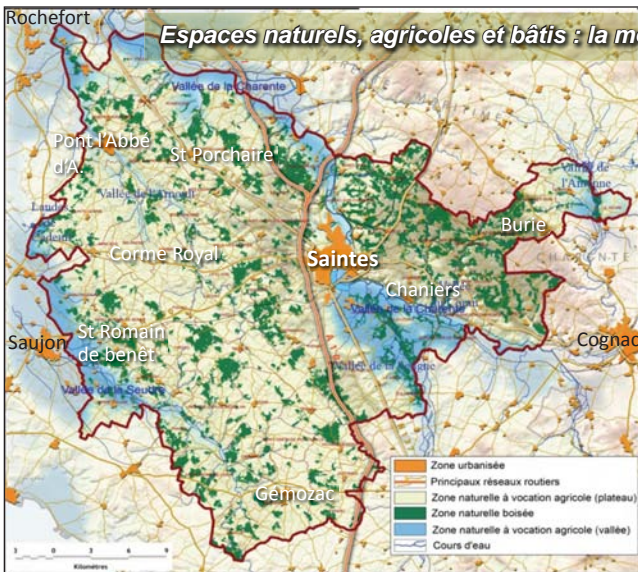


réponses complexes.

Concrètement, ces évolutions se traduisent par des logements, des services, des emplois, des déplacements... Autant de besoins, d'envies et d'activités qui sont en pleine évolution. Autant de questions qui, si l'on y prend garde, entrent en concurrence les unes avec les autres et bousculent les équilibres locaux. A la hauteur de ces enjeux, l'objectif premier d'un SCoT consiste bien à rendre les politiques publiques plus cohérentes en matière de développement économique, d'habitat, de services, de mobilité, d'environnement et d'organisation du territoire. Nous voilà au cœur des motivations qui amènent les élus des 70 communes du Pays à travailler ensemble et en associant les forces vives locales pour dessiner un territoire durable.

* 70 communes autour de Saintes et jusqu'à proximité des agglomérations de Royan, Rochefort et des territoires de Cognac et St Jean d'Angely)

Du global au particulier - « Nous avons tous un rôle à jouer »



soit 1/7^{ème} de la superficie de la Charente Maritime), ce sont ainsi 1360 hectares qui ont été artificialisés par l'habitat au cours des 20 dernières années. Ces nouveaux « quartiers » ont été prélevés en partie sur des terres agricoles, mais surtout sur des espaces naturels et boisés qui ont ainsi été « rayés de la carte ».

Du coup, on en vient à se poser la question : français et françaises, sommes nous devenus schizophrènes ? Alors que les enjeux environnementaux n'ont jamais été aussi présents dans notre quotidien et

partagés par le plus grand nombre d'entre nous (les émissions de CO2 des voitures sont devenues un argument de vente), nos modes de vie sont-ils en phase ? Nos usages quotidiens dessinent des territoires de vie qui s'affranchissent de plus en plus des distances et des limites administratives, qu'elles soient communales, intercommunales, voire départementales et régionales. Le désir, quasi universel, d'un habitat de qualité, type pavillon au milieu d'une parcelle de plus ou moins 1500 m², dans un cadre de vie à la fois vert et abordable (et donc à distance des pôles d'activités) n'a jamais autant éloigné la plupart d'entre nous de nos lieux

Notre cadre de vie et notre mode de vie, sont-ils aujourd'hui compatibles ? Notre cadre de vie, si précieux à nos yeux, est-il devenu victime de son succès ? D'une certaine manière notre mode de vie nous fait consommer aussi du territoire. La réponse consiste-t-elle à devenir consom'acteurs de notre cadre de vie ?

Le Pays de Saintonge Romane n'a rien à envier aux rythmes de développement que l'on constate partout ailleurs en France. En effet, à l'heure du Grenelle de l'Environnement, les extensions urbaines font disparaître l'équivalent d'un département tous les sept ans. Soit plus de 300 hectares par jour ! A l'échelle de notre territoire (1032 km²,



d'activités, dégradant progressivement notre relation avec notre environnement, nos terroirs, nos paysages et l'air que nous respirons...

Nos désirs et leur traduction très concrète, à savoir nos modes de vie ont d'autres conséquences qui ne sont pas qu'environnementales. Les exemples sont multiples. Saintes s'est vidée de ses plus jeunes habitants dont les parents se sont installés à la campagne, faisant courir un risque pour le maintien des écoles de la ville centre. Autour de Saintes, les habitants eux mêmes nous le disent : cette course à la ruralité a transformé certaines communes rurales en communes dortoirs, allant même jusqu'à créer, parfois, un clivage entre anciens et nouveaux habitants.



Rencontres SCoT - 2010
Elus de la Communauté de Communes du Pays Santon

Mais ce n'est pas lui rendre justice que de ne regarder notre territoire que du côté moitié vide du verre.

Nombre d'atouts en font un territoire à la fois vivant et attractif (plus de 1000 nouveaux habitants par an au cours des dix dernières années). Les éléments paysagers, patrimoniaux, naturels... qui font l'identité de la Saintonge Romane sont autant de supports remarquables à valoriser. Le développement local doit se faire en harmonie avec ces fondamentaux de notre territoire. Le dynamisme résidentiel et économique qui nous caractérise doit être consolidé dans un projet qui facilite la vie des entreprises et de leurs salariés, et qui leur permette de s'inscrire dans un environnement de qualité et préservé.

Le projet : la Saintonge Romane, un art de vivre au service d'un développement équilibré

Le projet que les élus bâtissent s'articule autour de deux grands axes : le mode de développement (chapitre économie) et un « art de vivre » saintongeais qui porte sur les questions de lien social et de qualité de l'environnement. Chacun de ces axes se trouve ensuite décliné en matière d'organisation du territoire.

1 Le premier axe concerne le développement de l'économie et des emplois. Il est donc proposé de travailler plus spécifiquement sur certaines filières d'activités dont le potentiel est souligné, sans exclure les autres secteurs d'activités qui participent à la vie économique du territoire. Neuf secteurs ont ainsi été identifiés :

- **l'écoproduction** en accompagnant le positionnement de certains fleurons de nos industries basées à Saintes sur les produits écologiques dans le cadre de filières en pleine essor ;
- **les services aux entreprises**, en permettant et en améliorant l'installation des professions apportant ces services ;
- **les spiritueux** en valorisant les activités liés à la viticulture (filières pineau-Cognac, création de spiritueux, embouteillage, marketing, packaging...);
- l'agriculture à double titre, avec d'une part **les circuits courts agricoles** qui sont de plus en plus sollicités par les consommateurs et participent de la diversification des exploitants, et d'autre part **l'agriculture productive** dont les pratiques qui dessinent nos terroirs

doivent pouvoir trouver toute leur place sur le territoire ;

- **le tourisme** dont tous les acteurs s'accordent à dire que le potentiel de la Saintonge Romane dispose encore de marges de progrès importantes ;
 - **l'écoconstruction** et l'ensemble des filières liées à l'écohabitat dont les perspectives n'en sont qu'au tout début de développements importants ;
 - enfin, **la valorisation des patrimoines** (bâti et naturel) qui constituent le socle de l'identité du territoire.
- 2** Le second axe décline un art de vivre saintongeais en deux grandes thématiques. La première s'attache à **renforcer le lien social** au travers de quatre objectifs :
- développer les **services à la personne**, à la fois vis à vis de l'enfance et des personnes âgées, sans oublier les équipements de loisirs et culturels en les mutualisant ;
 - améliorer **l'accessibilité du territoire** au travers de l'offre en transports collectifs et de proximité ;
 - améliorer **l'offre de logement** et diver-



BD_ORTHO@IGN-Prise de vue aérienne 2006

Bourg de Saint Porchaire

sifier les types d'habitat pour mieux adapter cette offre aux besoins des habitants ; La seconde prévoit de déployer une stratégie environnementale forte autour de :

- la mise en place d'une **trame verte et bleue** pour améliorer le fonctionnement des milieux et de la biodiversité et reconquérir les paysages ;
- l'intégration de l'urbanisation aux enjeux **environnementaux** (énergie, consommation d'espace, paysages, connexion aux pôles du territoire, etc.) ;
- préserver **la ressource en eau** avec une meilleure gestion et des périmètres de protection renforcés ;
- et enfin, diminuer **la consommation énergétique** et développer le recours aux **énergies renouvelables**.



Vue sur le bourg de Tesson

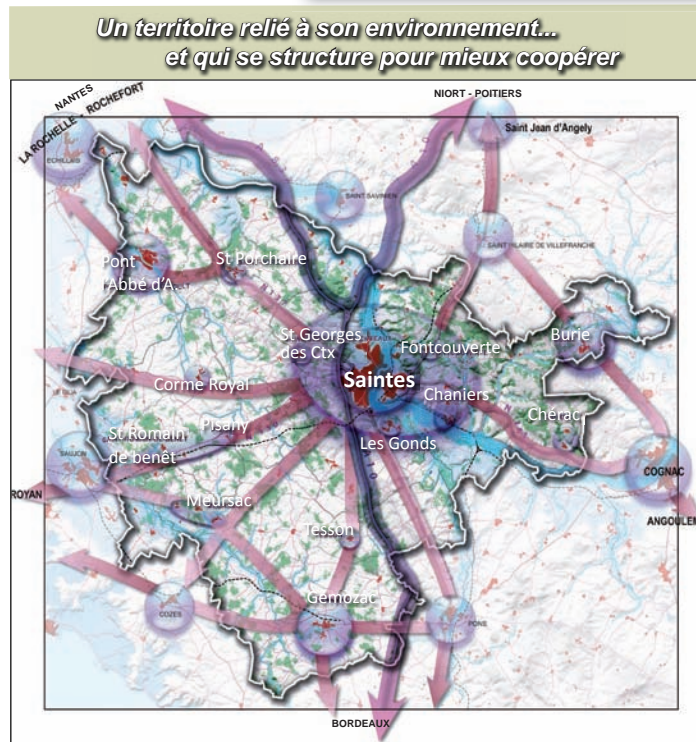
Photo : pays de Saintonge Romane

Le projet : un territoire relié à son environnement ... et qui se structure pour mieux coopérer

Concilier modes de vie, cadre de vie, usages différents et perspective de développement... Voilà l'équation à laquelle les élus de votre territoire se proposent d'apporter une réponse globale et cohérente. Quelles sont nos marges de manoeuvre ? Quel avenir dans quel territoire ?

Au cœur du SCoT : l'organisation du territoire. Une proposition retient aujourd'hui toute l'attention des élus : permettre à notre bassin de vie d'harmoniser ses perspectives via une politique durable de développement. Autrement dit permettre l'accueil de nouveaux habitants et le développement de l'économie, des emplois et des services tout en maîtrisant leurs conséquences pour notre environnement et notre cadre de vie, et construire ainsi un territoire synonyme d'épanouissement et de bien être. La carte ci-contre dessine le « squelette » de cette organisation au service de l'ensemble du territoire. Il s'agit bien de proposer une nouvelle répartition qui réponde aux enjeux soulevés dans les communes du Pays.

Le premier objectif de cette organisation est de préserver les communes dites rurales. Elles pourront continuer à accueillir de nouveaux habitants via des principes d'urbanisation avant tout qualitatifs (en privilégiant les renouvellements urbains, les « dents creuses » entre les espaces urbanisés existants, l'aménagement des bourgs et le respect de leurs caractéristiques, etc.). Si l'identité de la Saintonge Romane réside avant tout dans sa ruralité



prédisposent à participer à cette nouvelle géographie locale du développement. Autant d'éléments aujourd'hui soumis à la réflexion des élus locaux pour dessiner la Saintonge Romane de demain.

(patrimoines naturel et bâti), c'est donc bien cette ruralité qu'il faut préserver, consolider et valoriser.

Force ensuite aux communes qui ont vocation à accueillir une partie importante du développement (résidentiel, économique et de services) de répondre aux objectifs d'un aménagement durable du territoire. Il leur faudra donc mettre en œuvre les mêmes principes d'une urbanisation plus qualitative, en conjuguant l'accueil de nouveaux habitants, de services et d'activités économiques avec la préservation des paysages et des espaces tant agricoles que naturels. Le choix des communes concernées n'est pas le fruit du hasard. Elles répondent à des critères qui les positionnent naturellement comme autant de pôles d'appuis : niveau d'habitants, équipements, services, accessibilité, logique d'agglomération, infrastructures, etc. Autant d'éléments qui les

Et si on en « di-SCoT-ait » ?

L'élaboration et la mise en œuvre du SCoT sont de la responsabilité des élus. Néanmoins, pour construire un projet adapté et partagé sur le territoire, la démarche prévoit d'associer à toutes les phases les acteurs locaux et les habitants du territoire. Pour ce faire, les élus ont souhaité mettre à votre disposition des outils d'informations, de concertation et des temps de rencontre pour vous rendre compte de ces travaux.

Une première série de réunions publiques va être déployée sur le territoire pour venir à votre rencontre et vous proposer un temps d'information et d'échanges sur la démarche. Ces réunions se dérouleront selon le calendrier suivant :

- mardi 1er février 2011 à 18h30 à Saintes, à l'espace Mendès France (communauté de communes du Pays Santon) ;
- mercredi 09 février 2011 à 18h00 à Saint Porchaire, centre Paul Chénereau (communauté de communes Cœur de Saintonge Charente-Arnoult) ;

- jeudi 17 février 2011 à 18h00 à la salle des fêtes de Balanzac (communauté de communes des Bassins Seudre et Arnoult) ;
- jeudi 24 février 2011 à 18h00 à la salle des fêtes de Gémozac (communauté de communes du canton de Gémozac) ;
- jeudi 10 mars 2011 à 18h00 à la salle des fêtes de Burie (communauté de communes du Pays Buriaud) ;
- vendredi 18 mars à 18h00 à la salle des fêtes de Chaniers.

Si vous êtes intéressé(e) par ces rencontres mais indisponible à la date qui concerne votre communauté de communes, n'hésitez à venir participer à une autre réunion. Chacune de ces dates vous est complètement ouverte.



Rencontres SCoT - 2010
Elus de la Communauté de Communes du Canton de Gémozac

Retrouvez tout le SCoT du Pays de Saintonge Romane sur :

www.payssaintongeromane.fr
(rubrique aménagement durable)

Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane
62 cours National
BP 40142
17115 SAINTES Cedex
tél. : 05.46.97.22.96
mail : contact@payssaintongeromane.fr